

Dossier unique services cantine périscolaire et accueil du mercredi Année scolaire 2024 / 2025 Notice d'informations

Chers parents,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription aux activités cantine, périscolaire et accueil du mercredi de la Commune de PIGNANS.

Il comprend :

- La notice d'informations
- La fiche famille
- La fiche enfant (1 fiche pour chaque enfant à inscrire)
- Le règlement intérieur des activités périscolaires est disponible sur le site de la ville, sur le portail famille des parents ou par papier au service jeunesse

Le dossier complet est à retourner avant le 05 juillet 2024

pour une inscription effective le 1^{er} jour de rentrée

Au service jeunesse de la Mairie de Pignans aux horaires d'ouverture

⚠ Le dossier sera validé sous réserve de l'acquittement des factures antérieures

Tout dossier incomplet retardera son instruction et pourra faire l'objet d'un rejet.

En cas de difficultés, merci de prendre contact avec le service jeunesse
au 04 94 13 54 91 ou par mail jeunesse@pignans.fr

**Les inscriptions seront ouvertes aux parents sur le portail
à compter du 22/07/2024**

Le service Jeunesse

Dossier unique services cantine périscolaire et accueil du mercredi Année scolaire 2024 / 2025 Notice d'informations

Liste des pièces obligatoires à fournir	1^{ère} demande	Renouvellement
Livret de famille (pages parents et tous les enfants)	Dépôt Mairie	Vérification portail *
Si divorce ou séparation : le jugement ou décision de justice (résidence de l'enfant, droit de garde et autorité parentale). A défaut de justificatif une attestation sur l'honneur précisant qu'aucun document n'existe	Dépôt Mairie	Dépôt Mairie
Assurances responsabilité civile 2024/2025 (l'individuelle accident est vivement conseillée) et extrascolaire (obligatoire pour l'activité accueil du mercredi)	Dépôt Mairie	Dépôt portail
Carnet de santé (vaccinations) complété du nom, prénom et date de naissance en haut de page	Dépôt Mairie	Vérification portail *
L'attestation de quotient familial CAF ou MSA en cours. Si non affilié à un de ces organismes, dernier avis d'imposition sur les revenus. A défaut de justificatif, la tarification la plus élevée sera appliquée.	Dépôt Mairie	Dépôt portail
Si votre enfant est récupéré par son frère / sa sœur mineur(e) : autorisation écrite avec photo du mineur sur papier libre	Dépôt Mairie	Dépôt Mairie
Si vous optez pour la première fois pour le prélèvement automatique ou en cas de changement bancaire : fournir un RIB au format IBAN / BIC et compléter le mandat de prélèvement SEPA	Dépôt Mairie	
Si le prélèvement est déjà mis en place et qu'aucune modification n'est à apporter : il sera reconduit automatiquement		Reconduction
En cas de PAI : copie du dossier PAI. La trousse de soins devra obligatoirement être remise à la rentrée à l'école. Si votre enfant doit aller en accueil du mercredi, une trousse sera à déposer au responsable du centre d'accueil	Dépôt Mairie	Dépôt Mairie
Si votre enfant participe à l'activité accueil du mercredi : joindre 1 photo d'identité	A coller sur fiche enfant	A coller sur fiche enfant

(* Mise à jour éventuelle en cas d'éléments nouveaux)